



Date de la convocation :
27/06/2025

Nombres d'administrateurs : 13

Présents : 9

Absents : 2

Absents représentés : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Numéro :
2025-012

OBJET :

**Actualisation des tableaux
des emplois et des
effectifs des agents du
CCAS de la ville de Servian**

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

ID : 034-263400640-20250707-2025012-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Bernard BLANC donne pouvoir à Nicole BAISETTE, Carmen FARJAS donne pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC.

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'Avis du Comité Social Territorial en date du 12 septembre 2023 adoptant le tableau des emplois et des effectifs des agents de la Mairie et du CCAS de la ville de Servian.

Vu l'Avis du Comité Social Territorial en date du 20/05/2025.

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant que sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation le tableau des emplois et des effectifs du CCAS tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Les actualisations du tableau des emplois et des effectifs des agents CCAS de la Ville de Servian, soumises au vote de l'assemblée délibérante sont les suivantes :

➤ Création de deux postes à temps complet pour avancements de grade de deux agents de la crèche

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure

➤ Créations de postes à temps complet

- 2 postes d'Auxiliaire de soin AS (Aide Médico-Psychologique)

➤ Suppression de postes à temps complet inutilisés (avancement de grade, départ en retraite, fermeture du service cuisine, création de nouveaux postes...)

- 1 poste d'adjoint administratif
- 2 postes d'Adjoint technique
- 1 poste d'infirmier en soins généraux
- 2 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe
- 3 postes d'agent social
- 2 postes d'adjoint d'animation

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Article 1 : Adopte le tableau actualisé des effectifs des agents du CCAS tel que présenté en annexe.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Article 3 : Autorise M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,*

**Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS**



Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 11/07/2025

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus		Effectifs vacants TOTAL	
					Temps de travail	Possibilité de pouvoir l'emploi par un contractuel (article 3-3 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel		TOTAL
Filière administrative	Attaché territorial	Attaché	A	Responsable RH	TC	Oui	1	Titulaire	1	0
	Attaché territorial	Attaché Principal	A	Directeur du CCAS	TC	Oui	1	/	/	1
	Rédacteur Territorial	Rédacteur	B	Responsable administratif polyvalent	TC	Oui	1	/	/	1
	Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Comptable	TC	Oui	1	Titulaire	1	0
	Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Assistant administratif	TC	Oui	1	L	1	0
	Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Assistant administratif	TC	Oui	1	/	/	1

Christophe THOMAS,
Président du CCAS de Servian





	Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif	C	Assistant administratif	TC	Oui	1	/	1
Filière technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Agent d'entretien	TC	Oui	1	Titulaire	0
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	ASH	TC	Oui	1	Titulaire	0
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Polymaintienicien	TC	Oui	1	Titulaire	0
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	ASH lingère	TC	Oui	1	Titulaire	0
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Agent d'entretien	TC	Oui	1	Titulaire	1
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	ASH	TC	Oui	1	Titulaire	0
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	C	ASH	TC	Oui	1	Titulaire	1



Christophe THOMAS,
Président du CCAS de Servais

Filière médico-sociale	Infirmier territorial cadre de santé	Infirmier Cadre de santé	A	Directrice EHPAD	TC	Oui	1	Contractuel	1	0
	Educateur territorial de jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants	TC	Oui	1	Contractuel	1	0
	Infirmier territorial en soins généraux HORS CLASSE	Infirmier en soins généraux	A	Infirmier	TC	Oui	1	Titulaire	1	0
	Infirmier territorial en soins généraux	Infirmier en soins généraux	A	Infirmier	TC	Oui	3	Contractuel	2	1
	Médecin territorial	Médecin de 1ère classe	A	Médecin coordonnateur	TC	Oui	1	Contractuel	/	1
	Psychologue territorial	Psychologues de classe normale	A	Psychologues	TC	Oui	1	Contractuel	1	0
	Puéricultrice territoriale	Puéricultrice	A	Directrice crèche	TC	Oui	1	Contractuel	1	0
	Aide-soignant territorial	Aide-soignant de classe normale	B	Aide-soignant	TC	Oui	1	Titulaire	1	0
	Aide-soignant territorial	Aide-soignant de classe normale	B	Aide-soignant	TC	Oui	8	Contractuel	6	2
	Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Auxiliaire de puériculture	TC	Oui	1	Titulaire	1	0
	Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	Auxiliaire de puériculture	TC	Oui	1	Titulaire	/	1
	Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Auxiliaire de puériculture	TC	Oui	4	Contractuel	2	2

Christophe THOMAS,
Président du CCAS de Saint-Basile



	Auxiliaire de soins AS territorial	Auxiliaire de soins principal de 2e classe	C	Aide médico-psychologique	TC	Oui	4	Contractuel	2	2
Filière sociale	Agent social territorial	Agent social	C	ASH	TC	Oui	8	Contractuel	7	1
	Agent social territorial	Agent social	C	ASH Faisant fonction d'AS	TC	Oui	4	Contractuel	3	1
Filière animation	Animateur territorial	Animateur	B	Musicothérapeute	16/35	Oui	1	Contractuel	1	0
	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Coordinatrice hébergement et vie sociale	TC	Oui	1	Titulaire	1	0
	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Animatrice sociale	TC	Oui	1	Titulaire	1	0
	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation territorial	C	Agents crèche	TC	Oui	5	Contractuel	4	1
	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Coordinateur/Animateur social	TC	Oui	1	Contractuel	1	0
	Total							63		45



Christophe THOMAS,
Président du CCAS de Servian